Termes de référence

Projet pilote de l'Outil d'auto-évaluation du Groupe local des partenaires de l'éducation et de l'Instrument de rétroactions sur les performances

Aperçu :

Le Secrétariat du PME recherche des gouvernements et des Groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE) en vue de participer à un nouveau projet pilote visant à tester un Outil d'auto-évaluation du Groupe local des partenaires de l'éducation et un Instrument de rétroactions sur les performances (désignés ci-après comme « les outils »).

Les outils ont été conçus pour faciliter les réflexions du GLPE sur la manière dont les partenaires au niveau national peuvent travailler ensemble plus efficacement pour atteindre des objectifs sectoriels communs. L'objectif du projet pilote est de tester si les outils sont faciles d'utilisation et pertinents. Il vise également à déterminer quels sont les conseils et le soutien nécessaires pour que le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) puisse appuyer des partenariats renforcés et mutuellement responsables dans différents contextes nationaux.

Période du projet pilote : d'octobre 2019 à mars 2020

Ce projet pilote n'engagera pas de financement de la part du Secrétariat du PME.

Ce projet pilote est l'une des mesures approuvées par le Conseil d'administration au titre du « Renforcement du partenariat au niveau du pays et de l'appropriation par les gouvernements » du Processus de revue de l'efficacité du Partenariat et de sa mise en œuvre.

Contexte : Quels sont les outils et pourquoi ont-ils été élaborés ?

Les commentaires reçus des partenaires ont conduit à la conclusion que, actuellement, le PME ne dispose pas d'un mécanisme efficace pour renforcer l'efficacité du GLPE et le partenariat dans son ensemble. Afin d'y remédier, les parties prenantes ont estimé qu'il fallait créer un mécanisme souple et facile à utiliser pour soutenir le dialogue sectoriel, en tenant compte du fait que les fonctions, les structures et l'efficacité du GLPE diffèrent selon les contextes, les besoins et les capacités des pays. Cela a conduit à l'élaboration de l'**Outil d'auto-évaluation du GLPE**, conçu *pour faciliter un processus d'apprentissage appuyant un partenariat solide et un GLPE efficace.*

De même, **l'Instrument de rétroactions sur les performances** a été élaboré pour permettre aux membres du GLPE *de réfléchir ouvertement aux contributions individuelles de chacun au GLPE.*

But et objectifs : Pourquoi le PME pilote-t-il ces outils ?

Afin de soutenir le renforcement du partenariat au niveau national, le Secrétariat du PME teste ces outils pour les affiner et les améliorer afin de déterminer s'ils peuvent être utilisés et adaptés dans différents contextes nationaux et de quelle manière. Le projet pilote a pour objectifs de :

a) Tester l'utilité de *l'Outil d'auto-évaluation du GLPE* et de *l'Instrument de rétroactions sur les performances* dans divers contextes nationaux et identifier les lacunes pour les renforcer ;
b) Élaborer davantage des directives connexes en fonction des résultats des évaluations et en réponse aux demandes spécifiques d'orientations ciblées et pratiques des GLPE[1] ; et
c) Déterminer la manière dont les outils devraient être introduits et suivis, y compris les implications en termes de ressources, le cas échéant.

Quels sont les outils ?

L'outil d'auto-évaluation du GLPE et l'instrument de rétroactions sur les performances se veulent complémentaires et se renforcent mutuellement.

L'outil d'auto-évaluation des GLPE est conçu pour inciter à une réflexion collective sur les améliorations à apporter pour renforcer l'efficacité des GLPE.

L'instrument de rétroaction sur les performances vise, par le dialogue, à faciliter l'évaluation des performances individuelles (c'est-à-dire par les parties prenantes/institutions) des membres du GLPE et le respect de leurs responsabilités pour tenir compte des retours reçus.

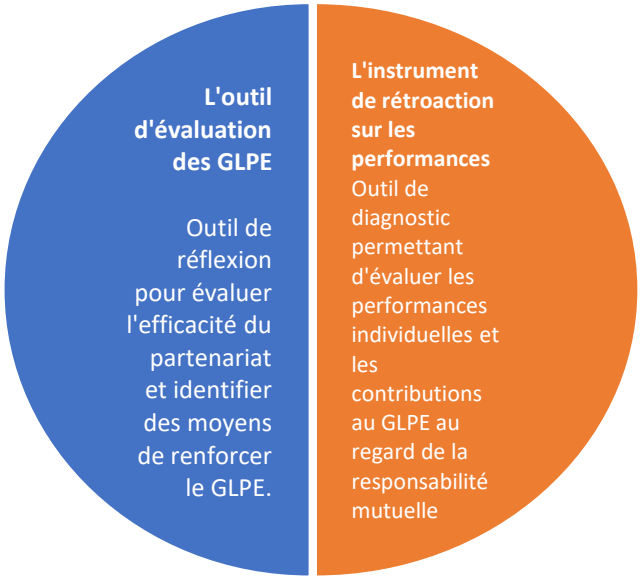

Considérés dans leur ensemble, ces outils visent à encourager le dialogue au sein du GLPE en vue d'une plus grande efficacité et du renforcement de la responsabilité mutuelle.

Explication : Pourquoi participer au projet pilote ?

Ce projet pilote est l'occasion d'améliorer l'efficacité du GLPE. Il permettra aux pays de mener un dialogue ouvert, d'échanger des réflexions, des rétroactions et d'en tirer un apprentissage. L'objectif est d'améliorer l'efficacité et l'efficience de leur GLPE, par l'examen de son efficacité stratégique, de ses capacités organisationnelles et de collaboration lui permettant de remplir ses fonctions de dialogue sectoriel, et si souhaité, par l'examen de la performance des principaux acteurs du GLPE.

[1] L'outil d'auto-évaluation du GLPE s'appuie sur les *Principes directeurs pour des Groupes locaux des partenaires de l'éducation efficaces*, récemment mis au point par le Secrétariat du PME et étayés par les recherches du PME sur des partenariats multipartites efficaces. Bien que les pays partenaires peuvent consulter ces principes comme les directives générales des GLPE, le projet pilote offre également au Secrétariat du PME l'occasion de développer davantage des orientations pratiques pour aider les pays partenaires à donner suite aux résultats de leurs évaluations et à appliquer les principes d'efficacité du GLPE.

Les participants au projet pilote auront également l'occasion de partager et d'échanger leurs expériences entre pays (par vidéoconférence). Les équipes de pays qui participent au projet pilote peuvent en tirer les avantages suivants :

1. Identifier les opportunités pour renforcer le partenariat et la collaboration à travers le GLPE dans votre pays ;
2. Contribuer au perfectionnement des outils et à leurs orientations en vue de leur utilisation plus large ;
3. Collaborer avec le Secrétariat du PME pour renforcer le dialogue sectoriel durant le processus de test du projet pilote (si souhaité) ; et
4. Contribuer à et bénéficier de l'échange d'expériences sur l'efficacité des GLPE avec d'autres pays participant au projet pilote à des fins d'apprentissage mutuel.

Portée des projets pilotes : Qui est impliqué dans le projet pilote et en quoi consiste-t-il ?

Le Secrétariat du PME espère que 10 à 15 pays, ayant des modalités de gestion du GLPE et des contextes nationaux différents, se porteront volontaires pour tester ces outils. Le gouvernement, représenté par le chargé de liaison du PME, et l'agence de coordination seront probablement les principaux points de contact pour le projet pilote. En ce qui concerne le Secrétariat, les communications passeront en grande partie par le responsable-pays.

Les outils visent à impliquer les pays partenaires dans le processus de dialogue sectoriel, d'apprentissage, de réflexion et de retour d'information afin de déterminer les difficultés et de les traiter pour renforcer le Partenariat. Dans cet esprit, le projet pilote impliquera idéalement dans le processus d'auto-évaluation et de rétroactions visant à renforcer le partenariat au niveau national tous les membres du GLPE dont des représentants du ministère, de l'agence de coordination, de l'agent partenaire, des partenaires de développement, mais probablement avec différents niveaux d'engagement (voir les options ci-dessous).

Cette étape du projet pilote ne vise pas à évaluer la manière dont les outils contribuent à renforcer le partenariat. Cette analyse est envisagée comme une phase d'analyse ultérieure.

Les pays qui participent au projet pilote sont invités à **choisir la manière dont ils souhaitent utiliser les outils** en fonction de leur contexte.

Différentes possibilités d'utilisation de l'outil d'auto-évaluation du GLPE (à adapter par les pays)

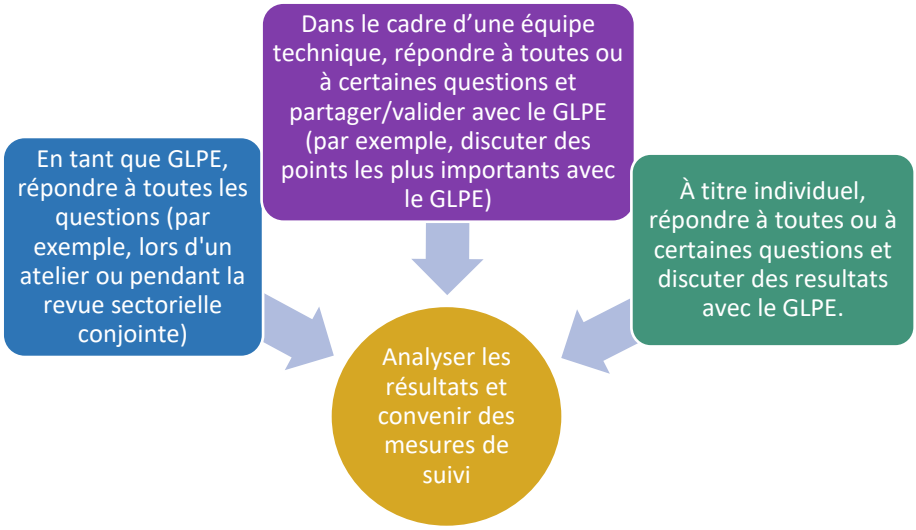

La possibilité d'utiliser l'Outil comme moyen pour faciliter le dialogue, l'axe et la définition des priorités est commune à toutes les options. En outre, l'Outil est conçu pour rendre compte des progrès réalisés dans le temps. Idéalement, l'exercice devrait avoir lieu régulièrement (par exemple une fois tous les deux ans).

De la même façon, les **GLPE peuvent aussi décider de la manière d'utiliser l'Instrument de rétroactions sur les performances**. Les approches possibles comprennent : (i) une utilisation collective par le biais d'un dialogue ouvert et transparent entre les membres du GLPE (par exemple, en utilisant les questions comme questions d'orientation de discussion) ; ou (ii) une utilisation individuelle par laquelle les membres du GLPE préfèrent garder leurs réponses anonymes et compléter l'instrument séparément, suivi d'une discussion ouverte et transparente sur les résultats. Si les GLPE souhaitent adopter cette dernière approche (ou une approche similaire), il sera possible d'utiliser un outil en ligne pour faciliter les rétroactions sur la base de réponses anonymes.

Les deux outils peuvent être utilisés dans l'ordre souhaité par les GLPE. Cependant, au cours de cette phase pilote, pour certains GLPE il peut sembler plus logique de commencer par l'exercice d'auto-évaluation du GLPE afin d'identifier les moyens de renforcer son fonctionnement par rapport à ses objectifs, avant d'utiliser l'instrument de rétroactions sur les performances, probablement quelques mois après. *Certains pays peuvent choisir d'utiliser les outils sans l'aide directe du Secrétariat du PME. Toutefois, le Secrétariat apportera des orientations et une assistance technique au besoin, pour appuyer l'utilisation de l'Outil.* Le ministère de l'Éducation/l'agence de coordination et le responsable-pays devront discuter du niveau d'appui souhaité de la part du Secrétariat.

Prochaines étapes et calendrier

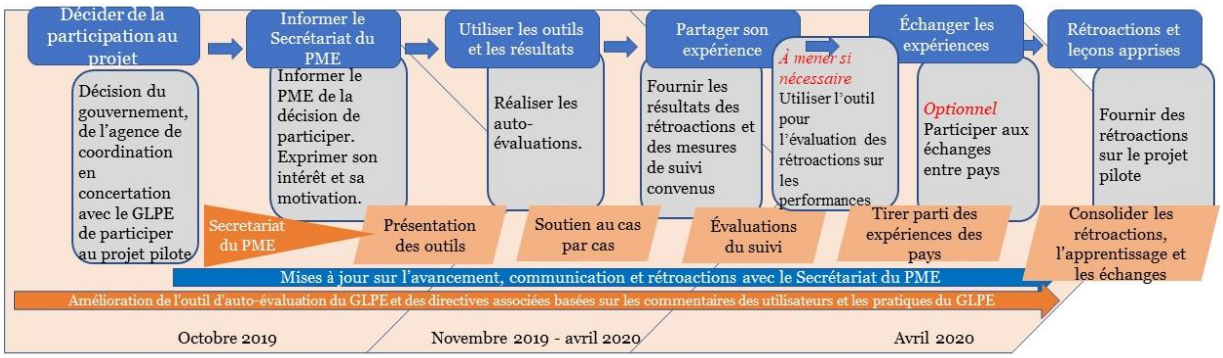

1. **Décision de participer** au projet pilote (contactez votre responsable-pays pour plus d'informations).
2. **Manifestation d'intérêt** par courrier électronique **avant le 17 octobre 2019** (indiquez le nom de la ou des personnes clés, le nom du pays pilote proposé). Les courriers électroniques doivent être adressés à Michelle Mesen mmesen@globalpartnership.org, en copiant le responsable-pays. L'expéditeur de la manifestation d'intérêt peut appartenir au ministère de l'Éducation ou à l'agence de coordination et il doit copier les partenaires concernés. Les manifestations d'intérêt après la date indiquée ci-dessus seront également acceptées.
3. **Discussion sur la manière et le moment d'effectuer les évaluations/les rétroactions sur les performances** au sein du GLPE et en informer le responsable-pays. Certains pays peuvent choisir de prendre leur décision de manière indépendante, tandis que d'autres souhaiteront peut-être demander l'aide du Secrétariat du PME.
4. **Réalisation de l'évaluation/rétroactions sur les performances** et élaboration d'un plan d'action de suivi ou rapport sur les actions/le calendrier convenus, le cas échéant (par exemple, dans le compte rendu de la réunion du GLPE). À partager avec le responsable-pays.
5. **Participation à des échanges transnationaux** par vidéoconférence *(si souhaité)*
6. **Rétroactions** sur l'outil et sur l'expérience tel que demandé. Cette étape se déroulera probablement entre avril et juin 2020. Elle peut impliquer un questionnaire ou un appel/webinaire. Il sera également souhaitable de fournir des commentaires/suggestions écrits détaillés sur le contenu de l'outil et des orientations qui s'y réfèrent.

Réalisations clés

Le Secrétariat du PME collaborera avec les pays partenaires selon les besoins pendant le processus de test du projet pilote. Chaque partie prenante n'est pas obligée de fournir un résultat écrit, cependant le Secrétariat leur demande de partager leur expérience relative à l'utilisation de l'outil dans la pratique ainsi que les mécanismes et les modalités qui ont contribué à en faciliter l'utilisation et le suivi. Comme

mentionné ci-dessus, le Secrétariat contactera les pays partenaires entre avril et juin 2020 pour recevoir des commentaires sur les outils et l'expérience pilote.

À partir des différents projets pilotes conduits dans les pays, le Secrétariat développera :

a) une brève analyse de la manière dont le projet pilote a été mené et de l'expérience dans son ensemble ;
b) des améliorations apportées aux outils en fonction des rétroactions ;
c) un guide d'accompagnement pour faciliter le suivi des résultats de l'évaluation.